

*Interpellation présentée par la députée :
Mme Prunella Carrard*

Date de dépôt : 23 septembre 2010

Interpellation urgente écrite Service des tutelles d'adultes

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le 28 juillet, le personnel du Service des tutelles d'adultes (STA) a accueilli avec soulagement un renfort de 11.4 postes EPT auxiliaires répartis principalement dans les secteurs de la comptabilité, du secrétariat et pour aider les gestionnaires. Cette mesure prendra fin au 31 décembre 2010. Le 17 septembre, la direction du STA confirmait l'inscription de 5.6 postes EPT fixes répartis entre les secteurs de comptabilité et chancellerie au projet de budget 2011.

Ma question est donc la suivante:

Dans la mesure où 11.4 postes ont manifestement été jugés nécessaires au bon fonctionnement du STA le 28 juillet derniers, et que seuls 5.6 postes EPT supplémentaires sont prévus au projet de budget 2011 : **cela signifie-t-il que les 5.8 postes EPT restant ne sont plus jugés nécessaires ? Quelle en est la raison dans la mesure où la charge de travail et le nombre de dossiers ne vont pas en diminuant?**

Je remercie d'avance le Conseil d'Etat de sa réponse.